

**RENTÉE JUDICIAIRE DE MONTRÉAL**  
**DISCOURS DE L'HON. MANON SAVARD, JUGE EN CHEF DU QUÉBEC**  
**7 SEPTEMBRE 2023**

Madame Patricia Lattanzio, représentante du ministre de la Justice du Canada, l'honorable Arif Virani,

Mesdames et messieurs les juges en chef, membres de la tribune d'honneur,

Madame la Bâtonnière du Québec, Me Catherine Claveau,

Monsieur le Bâtonnier de Montréal, Me David Ettetdgui,

Chers collègues de toutes juridictions,

Membres du Barreau de Montréal,

Distingués invités, *distinguished guests*,

\* \* \*

Monsieur le Bâtonnier, je vous remercie de votre invitation. C'est toujours un plaisir de prendre la parole à l'occasion de la rentrée des tribunaux organisée par le Barreau de Montréal et de retrouver certains visages connus, mais aussi de faire la connaissance de ceux et celles qui se sont joints au Barreau au cours de la dernière année.

Les visages de la Cour d'appel ont également changé depuis notre dernière rencontre. Après plusieurs années de surnumérariat, les juges François Pelletier, Dominique Bélanger, Jean Bouchard et France Thibault ont choisi de prendre une retraite bien méritée. Une lourde perte pour la Cour. Nous avons par ailleurs accueilli le 31 mai dernier, à notre plus grand bonheur, la juge Lori Weitzman, qui siégeait depuis plus de dix ans à la Cour du Québec. Comme vous pouvez le constater derrière moi, la Cour d'appel est prête et enthousiaste d'entamer cette nouvelle année judiciaire.

Un nouveau visage s'est également ajouté au sein de l'équipe de direction de la Cour supérieure avec la nomination si attendue du juge en chef adjoint, l'honorable Jean-François Michaud, à qui je réitère mes félicitations et mon entier soutien.

Il s'agit également de la dernière rentrée judiciaire de la juge en chef de la Cour du Québec, l'honorable Lucie Rondeau, dont le mandat se termine le 25 octobre prochain. Madame la juge en chef, chère Lucie, en tout temps, notre étroite collaboration a été transparente et constructive, toujours centrée sur le meilleur intérêt des justiciables. Votre mandat n'est pas encore terminé, mais je tenais dès à présent à souligner la disponibilité et la collégialité dont vous avez toujours fait preuve. C'est un véritable plaisir de travailler avec vous.

Il en est de même pour le juge en chef associé de la Cour du Québec, l'honorable Scott Hughes, qui terminera également son mandat au cours de la prochaine année judiciaire, le 1<sup>er</sup> février prochain. Merci également pour la qualité de vos interventions, votre collaboration et le plaisir que j'ai eu à travailler avec vous.

\* \* \*

La rentrée judiciaire est un moment privilégié pour songer à l'année qui se termine, mais surtout à celle qui vient. C'est l'occasion, avec le pas de recul estival, de réfléchir à l'administration de la justice, partout au Québec, et à ce qui doit être fait pour soutenir la confiance du public envers le système judiciaire.

Voilà bientôt 40 ans que je participe à la cérémonie de rentrée judiciaire, d'abord comme avocate, puis comme juge puînée de la Cour supérieure et de la Cour d'appel, et maintenant en tant que juge en chef du Québec. Bientôt 40 ans que les juges en chef se succèdent au podium pour s'inquiéter des problèmes de la justice, des délais et de ses coûts excessifs, et souligner, dans le même souffle, la valeur fondamentale d'un système de justice accessible et efficace dans une société démocratique comme la nôtre.

Des décennies de discours, de débats, de conférences, d'études, de rapports, de changements législatifs et de grandes réformes de la procédure, d'efforts et de travail, et nous n'y sommes pas encore. Tout en étant source de fierté, la justice, tant civile que criminelle, continue néanmoins de nous inquiéter. Malgré la diminution du nombre de dossiers ouverts devant les tribunaux judiciaires, le traitement de ces litiges, pour plusieurs, s'étire en longueur jusqu'à des délais qui dépassent parfois l'entendement. Certains renoncent même à obtenir justice devant les tribunaux ou décident d'agir seuls, faute de moyens financiers suffisants. En matière criminelle, les dossiers sont devenus plus complexes, et toute personne le moindrement informée peut nommer le phénomène des délais par son nom - « Jordan ! ».

Malgré cela, je veux vous dire aujourd'hui que je suis optimiste et je le demeure, même si je suis bien obligée d'admettre, comme mes prédécesseurs, que le défi reste entier.

Nous connaissons déjà plusieurs des enjeux récurrents qui expliquent les faiblesses de notre système de justice : la complexification des dossiers, la lourdeur attribuable à certaines règles législatives désuètes, le recours plus fréquent aux tribunaux pour débattre de questions sociétales, la présence plus importante des parties non représentées, ou encore, le nombre trop élevé de moyens préliminaires ou de décisions de gestion. Nous continuons d'y travailler. Des gestes sont posés. Je sais que plusieurs d'entre vous y mettent beaucoup d'énergie et je vous en remercie, au nom de tous les justiciables.

Il faut continuer d'y consacrer la même énergie. Mais pas n'importe comment, si nous voulons rester connectés, pour reprendre le thème de la rentrée choisie par le bâtonnier.

On dit que la folie est de refaire toujours la même chose et de s'attendre à un résultat différent. Peut-être que le moment est venu d'essayer deux ou trois petites choses un peu différentes.

Si la justice, civile et criminelle, n'est toujours pas à la hauteur de nos attentes et de celles de nos concitoyens et concitoyennes, malgré nos efforts à tous, peut-être que de nouveaux diagnostics s'imposent. Peut-être que de nouveaux problèmes ont émergé. Peut-être que de nouvelles solutions doivent être envisagées. Peut-être aussi que les solutions identifiées n'ont pas vraiment été mises en œuvre.

Je n'ai pas de proposition globale ou macroscopique à vous offrir aujourd'hui. Je veux plutôt mettre en lumière, à partir de trois constats, des pistes d'action qui, à mon avis, demeurent insuffisamment explorées.

Premier constat : de nouveaux obstacles se dressent devant nous, des obstacles qui n'existaient pas il y a quarante ans ni même dix ou cinq ans. Je songe, par exemple, à la rareté de la main-d'œuvre, qui s'impose désormais avec une acuité et une urgence inattendues. C'est un problème qui préoccupe tous les secteurs d'activités : la santé, l'éducation, les services de garde, et qui touche tant le secteur public que le secteur privé. Et qui vous touche aussi.

Dans la sphère judiciaire, la pénurie de main-d'œuvre fragilise les tribunaux et mine la confiance du public. Rien de moins.

Le personnel judiciaire travaille dans l'ombre. L'expertise et les efforts de ces personnes sont essentiels à l'efficacité et au bon fonctionnement de notre système de justice. Sans eux, sans elles, les procès civil et criminel n'ont tout simplement pas lieu.

Vous avez tous et toutes été à même de constater au cours de la dernière année les problèmes découlant du manque criant de personnel au sein des palais de justice, surtout dans certains districts judiciaires. À la Cour d'appel, en raison de la nature de nos activités et de la gestion de nos greffes, nous avons, à ce jour, été en mesure de prioriser de façon ponctuelle le travail du personnel, sans interruption de nos activités judiciaires, et ce, malgré le départ de certains vers des emplois mieux rémunérés et nos difficultés, sinon notre incapacité, à recruter. Mais la situation demeure précaire, fort précaire, et, de façon plus globale, c'est tout l'appareil judiciaire qui est aujourd'hui grandement fragilisé.

Face à cette réalité et à l'environnement compétitif dans lequel nous évoluons, la nécessité de conditions salariales améliorées et concurrentielles pour le personnel judiciaire est un incontournable si nous voulons assurer une gestion efficace de nos tribunaux et offrir aux citoyens le système de justice auquel ils ont droit.

La stabilité de notre système de justice qui, faut-il le rappeler, est un pilier de notre démocratie, est indissociable de la force de sa main-d'œuvre et ne doit pas être mise en péril. C'est pourquoi à titre de juge en chef du Québec, et à l'unisson avec les juges en chef de la Cour supérieure et de la Cour du Québec, nous avons sensibilisé les plus hautes instances de l'État à la situation actuelle, dans l'espoir que les gestes requis soient posés. Il faut souligner ici les efforts déployés par le ministre de la Justice et son équipe en cette matière. La justice doit s'inscrire et demeurer au cœur des priorités du gouvernement.

\* \* \*

Si de nouveaux problèmes ont contribué à affaiblir le système de justice ces dernières années, il faut dire aussi qu'il existe de nouvelles solutions prometteuses, qu'il faut mettre en œuvre. C'est mon deuxième constat.

I am referring here, for example, to the gains that can be made through a better use of digital technologies to facilitate access to justice.

This use, however, will have to be made with care. Last year, on this very occasion, I spoke about the accelerating development of artificial intelligence – the benefits of the digital shift – but also about the risks of an ill-considered use of certain systems based on the marginalization of human intelligence in decision-making processes. I then launched a call for action. In recent months, these risks have been discussed in light, in particular, of the emergence of generative AI, such as ChatGPT, but this does not mean that we should rule out concrete solutions to our problems where those solutions arise from digital advances, which are also present in the legal and judicial environment. Simply trying to keep pace with technological change is no longer an option. We must continue to be proactive.

À cet égard, je m'inquiète de voir que la transformation numérique des tribunaux tarde à se concrétiser et on ne peut qu'espérer que le projet Lexius chemine avec diligence et que son financement par l'État soit au rendez-vous. Je peux vous assurer que la Cour d'appel travaille activement avec les représentants du ministère de la Justice pour que ce projet devienne une réalité dans un avenir prévisible au sein de la Cour.

Mais pour autant, il n'est pas question de se tourner les pouces. Sans attendre l'arrivée de Lexius, la Cour d'appel a revu son règlement de procédure en matière civile et exige depuis bientôt un an une version technologique de toutes les procédures et des exposés et mémoires déposés à son greffe, en plus de la version papier. Le greffe numérique de la Cour d'appel a été amélioré pour permettre un tel dépôt, par toutes les parties à travers la province, représentées ou non. La même exigence se retrouvera dans notre règlement en matière criminelle, que la Cour est à revoir.

Cette période transitoire hybride du papier et du numérique n'est certes pas parfaite et requiert sans contredit la collaboration des avocats et des parties que nous remercions. Quoiqu'imparfaite, cette solution est un pas dans la bonne direction et la Cour d'appel entend bien vous accompagner dans cette transition, par le biais notamment de formations mises sur pied par nos juristes. L'optimisation du travail de notre personnel, sur lequel la Cour d'appel a travaillé tout au cours de la dernière année, le requiert, surtout dans le contexte actuel de la main-d'œuvre.

\* \* \*

Cela m'amène à mon troisième et dernier constat : il en va du système de justice comme de la transition climatique. Nous connaissons les causes de la précarité de notre situation. Nous savons ce qui doit être fait pour y remédier. Mais il reste encore des acteurs qui ne sont pas habités par le sentiment d'urgence que requiert la situation. Pourtant, comme pour la crise climatique, c'est dans les petits gestes et les changements de comportement au quotidien que nous trouverons aussi des réponses aux défis de la justice.

The last in-depth reform of the *Code of Civil Procedure*, which came into force in 2016, sought to speed up the conduct of proceedings, reduce the procedures leading to trial readiness and provide judges with management tools. Despite the efforts of lawyers and judges, the desired objective has not yet been fully met. We still need to do better if we are to achieve the much-talked-about and desired culture shift.

Tout un chacun, législateur, partie, notaire, avocat et juge, doit s'assurer que ses gestes et ses décisions sont adaptés à la réalité des besoins des justiciables et répondent aux exigences de célérité requises par la situation actuelle. Des outils efficaces ont été mis à la disposition des parties et des juges. Ayons-y recours, toujours animés de cette culture du changement tant recherchée.

\* \* \*

L'organisation d'un système de justice accessible, efficace et qui inspire la confiance n'est pas une mince tâche. Les enjeux ont des causes multiples, complexes et interreliées.

Je parle aujourd'hui de nouveaux problèmes à surmonter et de nouvelles solutions à mettre en œuvre. Il y a donc de très bonnes raisons d'être optimistes devant le grand défi de préserver les fondements d'un système de justice accessible et adapté à la réalité des justiciables.

Au cours de l'année qui vient, nous aurons l'occasion de nous réunir autour de tables de réflexion et de concertation et nous pencher à nouveau sur les points à améliorer. La Cour d'appel participera activement à tous ces rendez-vous.

Je voudrais nous inviter aujourd'hui à profiter de ces occasions pour porter un regard neuf sur les enjeux qui nous préoccupent depuis des décennies, à mieux comprendre pourquoi les difficultés subsistent, et à adapter nos interventions à une réalité changeante.

Un dernier mot pour remercier tout particulièrement les juges et le personnel de la Cour d'appel pour leur contribution respective à ses travaux. La Cour d'appel va bien, grâce au travail colossal qu'ils abattent. Nous nous préparons activement pour souligner les 175 ans de la Cour d'appel en 2024; eh oui, c'est le 7 janvier 1850 que la Cour siégeait pour la première fois. Nous vous tiendrons évidemment informés des activités entourant cet anniversaire.

Sur ce, je vous souhaite à tous une belle rentrée judiciaire, remplie d'espoir! May this opening of the courts bring you all an excellent judicial year!